

La transition vers une société post-pétrole va devoir gérer de nombreux conflits.

Une autre approche de la justice pourrait contribuer à davantage de fraternité dans la société, indispensable pour garder un bon niveau de vie tout en réduisant fortement la consommation d'énergie et donc la consommation individuelle. Nos sociétés ne sont pas préparées à sensiblement réduire la consommation. Il faut donc s'attendre à des conflits nouveaux.

Table des matières

1. Evolution historique de la notion de la Justice	1
1.1 Arrière-plan historique de la notion de justice.....	4
1.2 Influence de la Réforme protestante.....	6
1.3 Chiffres du système carcéral en France	9
1.4 L'état de droit moderne.....	9
2. Justice Restaurative	10
2.1 Origine moderne de la Justice Restaurative	11
2.2 Différences entre le droit pénal moderne et le droit restaurative	15
2.3 But de la Justice Restaurative: la libération.....	16
2.4 Cercles de soutien et responsabilité des délinquants sexuels.....	19

1. Evolution historique de la notion de la Justice

Il est possible d'avoir donné l'impression que les quartiers 2000 watts soient la panacée pour tous nos problèmes sociaux et économiques. A ceux qui ont eu cette impression, je vais m'efforcer de me corriger, car je ne me fais pas d'illusions sur la nature humaine et les relations conflictuelles qui en résultent.

Le risque de conflit augmente avec le nombre d'objets et de services partagés, avec l'intensité de la collaboration, même en poursuivant le même but. Dans la durée, les quartiers 2000 watts ne feront pas d'exception. Les conflits suite à une divergence d'opinions sont plus facilement réglables que les conflits produisant un sentiment d'injustice. Il ne manque pas de manuels et livres sur la gestion pacifique des conflits, mais peu de documents analysent l'influence de la notion de la justice d'une société sur les conflits et leur résolution. Il me semble donc important de donner une perspective historique de la notion de la justice et de proposer une approche plus propice à régler les conflits issus d'une injustice.

Les petits enfants apprennent presque tous par imitation. Ils apprennent à parler par imitation et à l'école, ils apprennent à lire et écrire par imitation. Cette habitude d'imiter produit des désirs d'avoir les mêmes choses ou d'être comme les autres, ce qui produit des jalousies et rivalités. Prenant un exemple de l'école maternelle. Une vieille poupée abîmée reste dans un coin pendant des semaines sans qu'un enfant joue avec elle. Un jour, un enfant joue à l'infirmière avec cette poupée. L'enfant exprime une paix intérieure, plein d'amour et de compassion pour la poupée. L'enfant joue avec cette poupée et assez rapidement, d'autres enfants voudraient l'avoir aussi.

Ce n'est pas la poupée qui les intéresse, elle est sale et cassée. Les autres enfants sont attirés par la paix et l'amour que manifeste le premier enfant et ils pensent que c'est la poupée qui donne cette paix. Les poupées belles et neuves ne les intéressent plus. En réalité, les enfants sont jaloux de la paix et de la compassion que ressent le premier enfant.

Les jeunes veulent avoir les mêmes marques de chaussures, vêtements et téléphones que leurs idoles parce qu'ils ont à leurs yeux une grande valeur symbolique. Le jeune cherche un modèle et désire être cet *Autre* dont il admire l'assurance et la plénitude apparentes. La difficulté à trouver son identité le pousse à essayer de prendre celle d'autrui, par exemple de la personne qui paraît si bien à l'aise dans ces Nikes et avec son iPhone. Le jeune cherche ainsi à combler son manque d'être, son vide intérieur, son identité fragile, sans vraiment y parvenir. Les modes changent et des nouveaux symboles valorisants apparaissent et redémarrent le cycle d'imitation. René Girard, enseignant français dans les universités américaines réputées tel que Stanford et John Hopkins, appelait ses envies « *désir mimétique* ». Ce désir est une source de conflits et crée des tensions dans les sociétés humaines, ce que René Girard a trouvé chez tous les peuples et cultures qu'il a étudié. Dans *La violence et le sacré* (1972), René Girard développe sa thèse : dès l'origine, les groupes humains ont dû se protéger contre l'emballement des désirs qui créent des tensions fortes dans le groupe. Le protecteur, c'est un étranger malchanceux qui passait par là et va concentrer sur lui toutes les haines. Son meurtre collectif permet au groupe sauvage de redevenir une communauté paisible. Mythes, tabous et rituels parlent de cette crise salutaire, mais à mots cachés. Les mythes des Indiens d'Amazonie, les sacrifices de l'Inde védique, les immolations de sorcières ou les massacres de Juifs au Moyen-Âge révèlent ces crises.

Toujours d'après René Girard, tous les peuples ont utilisé des sacrifices pour ritualiser l'expérience du bouc émissaire, afin de ritualiser ce soulagement des tensions du groupe. Mais les désirs mimétiques ne disparaissent pas et l'histoire se répète. Mais il y a 2000 ans commence un changement de paradigme. L'enseignement des évangiles a révélé au monde l'origine violente de la société en rendant le bouc émissaire innocent et les humains coupables. « *Il vaut mieux qu'un seul homme meure pour le peuple, et que l'ensemble de la nation ne périsse pas* » disait le grand-prêtre pour justifier la condamnation à mort de Jésus. Mais cette fois, le « malchanceux » était Dieu lui-même, innocent, révélant la violence des humains et l'amour de Dieu. Depuis, le mécanisme du bouc émissaire s'est dérégulé, puisque Jésus, le bouc émissaire, est innocent et les humains coupables. L'hypothèse girardienne exige de

deux choses l'une : soit une société accepte le commandement « *tu aimeras ton prochain* », soit elle ritualise le rôle du bouc émissaire, sinon la violence apocalyptique est pour demain. Violence oppressive de l'état ou chaos civil.

L'identité humaine des occidentaux se construit surtout par la consommation de symboles hors de prix pour beaucoup. Chaque phrase du type « *ceux qui n'ont pas de Rolex à l'âge de 40 ans ont raté leur vie* » augmente le désir mimétique, les frustrations et l'exigence d'augmenter le pouvoir d'achat. Des politiciens démagogues et apprentis dictateurs cherchent à décharger la tension sur leurs boucs émissaires préférés, sans pouvoir soulager les tensions de leurs adeptes, bien au contraire. Puisqu'il n'existe plus de normes culturelles généralement admises, il ne reste que les exemples et modèles de nos pairs. Nous voyons des gens qui travaillent plus et nous nous demandons si nous sommes à la hauteur. Nous voyons des personnes qui gagnent plus, achètent plus et font de vacances plus luxueuses, et nous nous demandons ce qui manque dans notre vie. Nous voyons des gens qui se célèbrent eux-mêmes sur les médias sociaux et nous commençons à passer plus de temps sur Facebook pour aussi montrer toutes nos activités extraordinaires. Ce chemin nous mène vers un épuisement dans l'abondance, l'angoisse de rater la bonne vie, un état psychologique exploité par les démagogues.

Est-ce que les quartiers 2000 watts permettent de réduire les tensions des désirs mimétiques ? Les habitants de ces quartiers sont sensibilisés à la consommation d'énergie grise en forme de produits et appareils. Le désir d'acheter pour se sentir exister est donc moins fort. Cela diminue le désir mimétique, mais sans l'éliminer, et des conflits de toutes sortes sont toujours possible. Comme montrée par la Figure 12, les relations de voisinage du quartier « *Plus qu'un logement* » sont bonnes pour 81% des habitants et assez bonnes pour 97%. Thomas Sacchi a dit que les conflits entre habitants du quartier sont rares, il existe surtout des conflits entre les habitants du quartier et les habitants de la ville moins respectueux du cadre de vie et de l'empreinte écologique.

Des conflits sont inévitables et risquent probablement d'augmenter avec le temps. Il me semble donc nécessaire de réfléchir sur la meilleure manière de résoudre les conflits et disputes et, après un conflit, comment arriver à une réconciliation nécessaire pour continuer à travailler ensemble.

La justice ne peut pas contribuer à la réduction des tensions dans un groupe d'humains si elle est principalement vue comme un outil de vengeance structuré par l'état. Avant de proposer une autre approche de justice, je vais essayer de résumer l'évolution historique de la notion de justice des pays occidentaux européens pour mieux comprendre les influences historiques de notre notion de justice aujourd'hui.

La « justice » des dictatures et démocraties utilise les lois et la justice principalement pour effrayer les citoyens et pour garder les dictateurs au pouvoir. Ils ne sont pas concernés par ce chapitre, car dans les dictatures, il n'y a pas de place ni pour les

quartiers 2000 watts dans leur conception originale ni pour une forme de « justice » autre que répressive et violente.

1.1 Arrière-plan historique de la notion de justice

Le philosophe grec Platon plaide dans le « Dialogue des Gorgias » pour plus de justice et moins de rhétorique en politique. De nombreux politiciens devraient lire ces dialogues, car le mot justice est aujourd'hui, comme jadis, souvent un mot à la mode dont on ne pense pas au contenu. Pour Platon, la justice signifie que la personne coupable de méfaits doit expier et souffrir pour purifier son âme. Parce que Platon croyait en la transmigration des âmes et la réincarnation, il a vu cette purification principalement par la souffrance après la mort, mais aussi partiellement par la souffrance dans cette vie.

Voici un extrait de la mythologie grecque de Platon : « *Achéron est un fleuve partiellement souterrain, sur lequel les âmes sont conduites par des bateaux vers un lieu de souffrance des morts pour purifier les âmes. Le dieu de ce lieu de purification par la souffrance s'appelle Hadès. ... Ceux à qui on accorde un comportement médiocre, vont sur l'Achéron, montent les bateaux et se rendent au lac. Là, ils vivent et se purifient, paient leurs fautes et sont pardonnés par la suite.* » (Phédon 62)

« *Celui qui subit un châtement expérimente une bénédiction* » (Phédon 1, 8).

Pour Platon, un « *Comportement modéré* » signifie que l'on a commis de bonnes et de mauvaises actions. Pour les mauvaises actions, Platon pense que les âmes se rendent dans un lieu de purification par la souffrance.

« *Celui qui est si méchant qu'il ne peut plus être guéri par la souffrance mérite la peine de mort* ». (Platon, livre des Lois).

Mais même dans l'antiquité, tous ne partageaient pas la vision de Platon.

Sénèque décrit dans son travail (« De Clementia » ; à propos de Grâce) comment un bon souverain devrait gouverner. À l'instar de Platon, Sénèque conseillait également les dirigeants sur la manière de protéger les contrevenants. Pour Sénèque, la punition du criminel ne devait pas changer le criminel (par exemple, pour purifier son âme), mais la punition du criminel devait être utile au grand public. Par « universalité », Sénèque comprit la citoyenneté romaine, y compris les esclaves. Le souverain devrait être indulgent.

Bernard Mortureux, écrit à propos de Sénèque dans *Recherches sur le De Clementia de Sénèque* : « *Sénèque utilise la loi comme un moyen pragmatique pour montrer la bonté.... La punition est comparée à la guérison parce que le péché est une maladie de l'âme* ».

Sénèque écrit : « *L'objectif du prince ne doit pas seulement être de rétablir la santé, mais également de ne pas laisser une plaie néfaste ouverte* ». ¹ Pour Sénèque, le but de la punition est de panser les blessures qui ont été provoquées par le crime ou le délit. Sénèque ne veut pas purifier l'âme, mais cherche à guérir le corps et réparer les biens. Les deux conceptions différentes de Platon et de Sénèque se retrouvent sous des formes différentes dans la plupart des cultures.

Dans le christianisme, le point de vue de Platon a fini par s'imposer au 7^{ème} siècle, parce que l'élite religieuse du christianisme a donné de plus en plus d'importance à l'âme et à la vie intérieure et a commencé par mépriser le corps et la vie matérielle.

Le premier théologien chrétien à théoriser la « purification de l'âme » était Anselme de Canterbury (1033 – 1109). Pour Anselme, Jésus-Christ est mort pour les péchés des humains s'ils font pénitence et « *faire pénitence* » implique nécessairement de souffrir.

Saint Thomas d'Aquin a emmené cette théorie plus loin. Pour Thomas, Jésus-Christ est mort pour le péché originel uniquement, pas pour les péchés commis volontairement. Pour les péchés commis volontairement, l'homme doit souffrir pour les expier. Pour Saint-Thomas, hormis ses souffrances, l'homme ne peut rien offrir à Dieu pour expier ses péchés. Thomas écrit dans « *Summa theologica* », troisième partie, question 49, article 3 :

« *On demande au repentant une peine de satisfaction. La Passion du Christ ne libère donc pas de la punition. Celui qui pêche après son baptême doit ressembler au Christ souffrant en acceptant un châtiment ou une souffrance. ... Il faut donc que ceux qui pêchent après le baptême soient configurés au Christ souffrant par une pénalité ou par une souffrance qu'ils subissent en eux-mêmes* ».

Pour Thomas, l'œuvre du Christ ne purifie le croyant que du péché originel, pour le reste, il doit se purifier lui-même en souffrant dans un processus volontaire de pénitence. « *La mort du Christ peut aussi être considérée par référence à la volonté du patient qui volontairement s'est offert à la souffrance* ». ² Plus tard, cette théorie a donné naissance à l'enseignement du purgatoire, selon lequel l'homme doit encore souffrir après sa mort pour rendre son âme suffisamment pure pour aller au ciel. Ce rôle de la souffrance se manifeste encore aujourd'hui dans la conception de la justice en France.

L'idée de purifier l'âme par la souffrance se trouve aussi dans l'islam, sunnite et chiite, et dans une autre forme dans les religions orientales. Les hindous croient que les humains doivent souffrir pour leurs péchés lors de la prochaine incarnation. Quiconque fait de mauvaises choses dans cette vie peut devenir un paria (Dalit) dans la vie à venir et ensuite souffrir.

¹ Livre De Clementia 1.17.3

² Summa theologica, Question 22, Article 2

1.2 Influence de la Réforme protestante

Les réformateurs ont refusé l'idée de purifier l'âme par la souffrance. Ils ont placé l'œuvre et la souffrance du Christ au centre de leur théologie. D'après les réformateurs, Christ a souffert pour tous les péchés, nous n'avons donc pas besoin de souffrir nous-mêmes, mais nous devrions changer notre comportement par amour pour Christ et non par peur d'un châtement ou par peur de la souffrance. La motivation du croyant devrait être l'amour, pas la peur de la souffrance.

L'apôtre Pierre nous dit qu'on peut souffrir pour faire du bien, mais pas pour purifier l'âme après avoir fait du mal : « *Même s'il vous arrivait de souffrir parce que vous faites ce qui est juste, vous seriez heureux. Ne craignez pas les hommes, ne vous laissez pas troubler. ... Car il vaut mieux souffrir en faisant le bien, si telle est la volonté de Dieu, qu'en faisant le mal* ». ³

Si certains veulent lapider une femme adultère pour la punir et la faire souffrir, Jésus dit à ceux qui voulaient la lapider : « *Que celui d'entre vous qui n'a jamais péché lui jette la première pierre ! ... Après avoir entendu ces paroles, ils s'esquivèrent l'un après l'autre, à commencer par les plus âgés, laissant finalement Jésus seul avec la femme, qui était restée au milieu de la cour du Temple. Alors Jésus leva la tête et lui dit : – Eh bien, où sont donc passés tes accusateurs ? Personne ne t'a condamnée ? Personne, Seigneur, lui répondit-elle. Alors Jésus reprit : – Je ne te condamne pas non plus. Va, mais désormais, ne pêche plus* ». ⁴

Si un tel enseignement influence une société, elle aura également une influence sur la compréhension de la fonction de la loi et du système juridique. La punition n'est plus au centre de la justice et le système juridique tend vers plus d'utilité sociale et de réconciliations.

Mais est-ce que les textes hébraïques ne parlent pas « *d'œil pour œil, dent pour dent* » et n'est-ce pas ce talion qui est à l'origine de notre justice punitive ?

« *Œil pour œil dents pour dents* » était très progressiste à l'époque de Moïse, car dans la plupart des cultures, on pratiquait plutôt « *une vie pour une insulte* ». Et dans beaucoup de pays, le talion serait un progrès encore aujourd'hui.

Pour l'assassinat d'un des leurs, les dictatures font souvent des campagnes de vengeance avec des centaines de morts. Le PKK kurde a tué 2 policiers turcs, Erdogan a répondu et fait tuer 280 kurdes. La loi californienne dite „*des trois coups*“, votée en 1998, est beaucoup plus brutale que le talion. Entre 1998 et 2012, des milliers de délinquants ont été condamnés à 20 ans de prison pour des petits vols avec 2 récidives. Un blogueur saoudien a été condamné à 10 ans d'emprisonnement et à 1 000 coups de fouet pour avoir posé des questions critiques sur l'islam wahhabite. Le talion aurait demandé « *une question critique pour une question critique* ».

³ Première lettre de Pierre 3:14+17

⁴ Evangile selon Jean 8

Le principe « *œil pour œil* » serait parfois un progrès même dans nos écoles. À l'école, on peut entendre des enfants dire : « *Pourquoi me regardes-tu ainsi, cherches-tu une raclée ?* ». Une raclée pour un regard est une escalade de la violence qui pourrait être évitée si on respectait « *œil pour œil* ».

Il faut aussi situer le talion dans le contexte de la culture hébraïque. La grammaire hébraïque est beaucoup plus simple que celle des langues européennes. À la place de nos 4 formes du passé, l'hébreu possède une seule forme : l'accompli. À la place de nos formes du présent et du futur, l'hébreu connaît la forme « le non accompli ».

L'hébreu ne connaît pas non plus l'impérative. Les commandements utilisent la forme du „non accompli“ pour exprimer l'impératif. Pour cette raison, nos Bibles traduisent les commandements en utilisant le futur, par exemple : « *Tu ne convoiteras pas* ». Cette forme du futur est plus douce que l'impératif de nos langues européennes. Cela explique entre autres pourquoi Moïse et d'autres prophètes pouvaient débattre avec Dieu s'ils n'étaient pas d'accord avec Lui, alors que nous n'osons pas contredire un policier, et encore moins un juge.

Comme nous l'avons déjà vu, l'hébreu ancien ne connaît pas de mot pour obéir. Le mot le plus proche est *shama'* qui veut dire « entendre, écouter ». Pour toutes ces raisons, la justice des anciens Hébreux n'était pas l'émanation d'une hiérarchie brutale, mais le plus souvent le résultat d'une négociation entre les familles de la victime et celle de l'accusé. La peine de prison n'existait pas.

Dans l'Occident d'aujourd'hui, nous savons que les prisons transforment souvent de petits criminels en de gros criminels, ce qui ne peut être le but de l'emprisonnement. Si on acceptait une approche utilitaire, on modifierait le système jusqu'à ce que les objectifs soient atteints le plus souvent possible. De même, le système serait adapté jusqu'à ce que le taux de récidive diminue. Mais si la justice est motivée par un équilibre de souffrance entre victime et délinquant, elle n'atteindra pas le but de la guérison et de la réconciliation.

Avec des approches utilitaires, les tentatives les plus incroyables sont possibles. Dans la ville de Kumla en Suède existe un monastère où, depuis 2001, les prisonniers peuvent participer à la vie monastique pendant une période de 1 à 30 jours. Le monastère est ouvert à tous, Athées et Musulmans, mais est dirigé par des moines. Cette longue expérience a montré qu'après un séjour dans le monastère, les détenus sont plus calmes et l'atmosphère dans la prison s'améliore dans les départements de prison où plusieurs prisonniers passaient un temps dans le monastère. Le taux de récidive est également inférieur, de sorte que l'expérience a été étendue jusqu'à aujourd'hui. Certains prisonniers rendent visite au monastère même après leur libération pour y rester quelques jours.

La Suède est une société majoritairement protestante, athée ou agnostique. Mais lorsque les gérants des prisons réalisent qu'un monastère catholique a une influence positive sur les prisonniers, alors la réalisation de l'objectif est plus importante que l'idéologie.

L'approche traditionnelle du droit pénal tente de répondre aux questions suivantes :

- quelle loi n'a pas été respectée ?
- quelle punition la loi prévoit-elle ?
- quelle est l'indemnisation de la victime ?

Pour les victimes et la société, la punition implique automatiquement « souffrance » et souvent, les victimes trouvent que la punition-souffrance du délinquant n'est pas assez forte. Le coût de cette forme de justice est important et face à ces chiffres, on devrait se poser la question s'il n'y a pas moyen de mieux faire.

1.3 Chiffres du système carcéral en France

Nombre de détenus en France :	70 000
Coût moyen annuel d'un détenu :	33 000 €
Coût annuel en centre de détention :	36 000 €
Coût en maison centrale (détenus difficiles) :	72 000 €
Coût établissement pénitentiaire pour mineur :	181 000 €

A titre de comparaison, le coût annuel d'un élève d'une grande école d'ingénieur est d'environ 22 000€. Au regard de ces chiffres, la question de la bonne utilisation des fonds publics et la recherche d'une meilleure solution sociale et économique s'impose. Malgré cet investissement important dans le système carcéral, 50% des sortants de prison récidivent au moins une fois dans les cinq ans, 10% récidivent plus d'une fois.⁵

1.4 L'état de droit moderne

Dans les États de droit modernes, seul l'État a le droit d'imposer des souffrances à un criminel ou à un délinquant, par exemple avec des peines d'emprisonnement plus ou moins longues. L'État possède le « monopole de la violence ». Sauf en cas de légitime défense, un citoyen ne peut jamais utiliser la force contre un concitoyen.

Théoriquement, chaque infraction et chaque crime crée une dette envers l'État. D'un point de vue purement juridique, l'État seul est victime de tous les crimes. Dans les affaires criminelles, le procureur porte plainte, pas la victime ni sa famille. Dans le processus pénal, le criminel n'a aucune obligation envers la victime, mais uniquement envers le public, c'est-à-dire l'Etat. Le procureur défend l'État à la place de la victime. Les victimes n'ont des droits que dans les procédures civiles, par exemple en cas de plaintes pour dommages-intérêts.

Généralement, le tribunal n'utilise les victimes que pour établir les faits. Les délinquants et les victimes ont une expérience passive du processus pénal. Tout est entre les mains de quelques spécialistes comme les juges et les avocats.

En France, la loi « Badinter » de 1981 accorde pour la première fois une certaine attention à la victime dans la procédure pénale, en particulier pour permettre aux victimes de recevoir plus rapidement des dommages et intérêts financiers. La France bénéficie depuis 1983 d'un réseau d'associations privées d'aide aux victimes présentes sur tout le territoire et soutenues financièrement par le ministère de la Justice. Ces associations privées ont accueilli en 2012 environ 300 000 personnes pour les informer de leurs droits et des procédures et leur proposer une écoute et un accompagnement personnalisé. En 2014, le budget de soutien à ces associations

⁵ Ministère de la Justice: « Prévention de la récidive et individualisation des peines, Chiffres-clés », juin 2014

s'élève à €13,7 millions. Mais en ce qui concerne le déroulement de la justice, la victime est passive.

Les motivations de la défense de l'accusé pourraient être résumées ainsi :

- La punition devrait être aussi réduite que possible. Pour cela, l'accusé est représenté comme immature et instable et donc irresponsable.
- La défense essaie de trouver autant de circonstances atténuantes que possible. L'entourage de l'accusé et son éducation sont dépeints comme néfastes et si possible, on souligne l'influence de mauvais amis.

Donc, tout ce qui pourrait donner au délinquant une saine estime de soi est détruit dans ce processus.

Les motivations de défense de la victime pourraient être résumées ainsi :

- La punition devrait être aussi longue que possible pour protéger la victime. À cette fin, l'accusation insiste sur la dangerosité et l'intelligence de l'accusé.
- La souffrance de la victime est démontrée dans tous ses aspects.

Donc, les procès sont souvent une lutte entre l'irresponsabilité maximale et la vengeance maximale. Cela contribue rarement à l'apaisement des participants.

Quelles sont les conséquences ? L'estime de soi du délinquant est grandement réduite. En prison, le délinquant se sentira désolé pour lui-même au lieu d'avoir de la compréhension pour la souffrance de la victime. Le délinquant trouve la peine trop sévère et risque de finir par haïr la victime et la société représentée par l'Etat. La victime trouve la peine trop courte et risque de détester encore davantage le délinquant. La peur de la victime augmentera quand le jour de la libération du délinquant approche.

Cette forme de justice punitive ne contribue pas vraiment à la fraternité. La « fraternité » ne fait probablement pas part du « cahier des charges » de la justice.

Il existe pourtant une autre approche de la justice qui peut contribuer à la fraternité tout en décourageant la délinquance, elle s'appelle « Justice Restaurative ». Elle est enseignée dans plusieurs facultés de droit en France et sera présentée dans le chapitre suivant sur la fraternité.

2. Justice Restaurative

La transition vers la société post-pétrole et sa baisse sensible du pouvoir d'achat va provoquer de nombreux conflits. Les politiciens engagés dans leur championnat de mauvaise foi ne feront qu'augmenter les tensions et conflits. En réponse aux nombreux conflits violents à venir, les peines de prison ne peuvent pas être la réponse principale de la justice, car elles sont beaucoup trop coûteuses⁶ pour les augmenter considérablement. La Justice Restaurative propose une autre approche pour la justice

⁶ Une place en prison coûte entre 33 000€ et 72 000€ par an, à comparer aux 22 000€ que coûte en moyenne une année dans une grande école d'ingénieur, selon la Cour des Comptes.

parce qu'elle recherche aussi la fraternité. La Justice Restaurative réconcilie l'égalité devant la loi, l'égalité de la dignité des individus avec la troisième partie de la devise de la république, la fraternité. Une perspective de fraternité est indispensable pour réussir la transition vers la société post-pétrole.

La punition du délinquant fait partie de la Justice Restaurative. La punition possède une fonction expiatoire que le coupable peut comprendre, et même souhaiter comme une condition de sa réhabilitation. On retrouve aussi des personnes dont l'éducation n'a pas donné de limites cohérentes, qui n'ont pas expérimenté d'affection avant l'âge de 3 ans et qui ont grandi dans une culture collective de l'honneur et de la vengeance personnelle. Des jeunes hyper violents ont souvent un tel arrière-plan et ne sont pas capables de s'identifier à leurs victimes. Ils ont d'abord besoin de subir une peine de prison correspondant à la gravité de leurs actes. Dans ces cas rares, la Justice Restaurative ne peut intervenir qu'après le procès criminel. Dans la plupart des autres cas, il est préférable que la Justice Restaurative intervienne déjà pendant le procès civil ou criminel.

La Justice Restaurative possède un regard bien plus large sur le délit et le crime que notre système judiciaire actuel. En plus des questions concernant les punitions éventuelles à prononcer en fonction des lois, cette forme de justice élargie le regard en posant d'autres questions :

- Quels dommages ont été causés et comment peuvent-ils être réparés ?
- Quels sont les besoins des victimes et des délinquants ?
- Quelles sont les obligations des délinquants et des victimes ?
- Quelles sont les causes qui ont conduit à l'infraction ou au crime ?
- Qui est concerné par l'infraction ou le crime ?
- Comment toutes les personnes concernées peuvent-elles résoudre les causes et réparer les dégâts ?

Ces questions mènent vers une autre forme de la justice qui a fait ces preuves dans de nombreux pays depuis 40 ans. En France, elle est enseignée à l'université de Pau des Pays de l'Adour (Bayonne, Anglet, Tarbes, Mont-de-Marsan), avec le professeur de Criminologie Robert Cario comme précurseur et président de l'institut de la Justice Restaurative.⁷ Un regard sur l'origine et l'évolution historique de la Justice Restaurative permet de mieux la situer et la comprendre.

2.1 Origine moderne de la Justice Restaurative

Le premier cas documenté de la Justice Restaurative date de l'année 1974. Dans la petite ville Elmira dans l'Ontario au Canada, deux adolescents font du vandalisme pendant une nuit. Ils font des dommages à 22 maisons, détruisent plusieurs voitures, cassent des feux de circulation et coulent un bateau. Les deux garçons étaient

⁷ <http://www.justicerestaurative.org/robert-cario-president-fondateur-de-linstitut/>

fortement alcoolisés. Le lendemain matin, les victimes sont choquées par l'ampleur de la destruction. Les deux garçons risquent une peine de plusieurs années de prison.

Deux protestants mennonites, le travailleur social Mark Yantzi et l'agent de probation David Worth, cherchent des moyens pour éviter des peines de prison à ces garçons. Ils convainquent le juge de prononcer une peine qui demande aux jeunes de réparer les dégâts chez les victimes. Le juge était conscient que les deux garçons ne feraient qu'empirer en prison et a donc accepté la proposition des deux mennonites, même s'il savait qu'une telle approche n'a encore jamais été essayée dans le monde moderne.

Yantzi et les deux garçons visitent alors une première fois les 22 victimes. Les deux garçons s'excusent auprès des victimes et demandent ce qu'ils pourraient faire pour réparer les dégâts. Lors d'une deuxième visite, les garçons apportent à chaque victime un chèque de 50\$, ce qui est à peu près égal au montant pas couvert par les assurances.

Les garçons ont aussi écouté les victimes qui décrivaient comment ils vivaient la découverte des dégâts et comment ils essayaient de gérer leurs angoisses. L'un des deux garçons a trouvé les rencontres avec les victimes si dures qu'il aurait préféré aller en prison, mais il a finalement tenu bon pour poursuivre l'expérience.

Lors de la 3e visite, les victimes commençaient à s'intéresser aux garçons et leur posent des questions, car les victimes avaient besoin de comprendre ce qui leur est arrivé et si elles courent le risque que les deux garçons recommenceraient. Les garçons parlent de leur passé, pas toujours simple, et de leurs problèmes familiaux. Suite à cette troisième visite, les 22 victimes sont surprises et soulagées, et les relations entre les victimes et les jeunes délinquants ont finalement pu guérir. L'un des deux jeunes était lui-même victime de violences dans sa famille.

Finalement, toutes les victimes étaient satisfaites du déroulement des événements et de la décision du juge. Le juge n'a jamais vu autant de victimes satisfaites de la justice rendue. En plus, jusqu'à ce jour, aucun des deux garçons n'a récidivé.

Le juge a trouvé cette expérience très positive et a demandé Yantzi de répandre la méthode et traiter d'autres cas similaires. Les médias ont publié l'affaire, et Yantzi a informé le Bureau central des Mennonites du Canada. C'est ainsi que l'idée de la Justice Restaurative s'est répandue.

Quinze ans plus tard, en 1989, l'État de l'Ontario comptait 30 groupes qui appliquaient des méthodes de réconciliation entre victime et délinquant.

En 1988, Howard Zehr, jeune avocat, a fait une expérience marquante qui l'a transformé en un pionnier de la Justice Restaurative. Son premier livre « *Changing Lenses* », inspiré par cette expérience, est devenu l'ouvrage le plus cité dans la littérature mondiale sur la Justice Restaurative.

Howard Zehr était, comme Yantzi et Worth, un Protestant Mennonite et cherchait, en tant que juriste, des méthodes pour augmenter la satisfaction des victimes et délinquants avec le système judiciaire. Il décrit l'expérience personnelle dans son livre, dont voici un court résumé.

Un adolescent de 15 ans d'une famille pauvre s'enfuit de chez lui parce que sa famille est trop brutale, en particulier verbalement brutal. Le jeune homme de 15 ans était connu pour être quelqu'un de calme. Mais pour survivre seul, il faut de l'argent et il n'en avait plus. Un jour, il a attaqué une femme avec un petit couteau pour voler son portefeuille.

Contrairement à ses attentes, la femme s'est défendue et a crié à l'aide. Le jeune homme de 15 ans panique et blesse la femme à l'œil avec son couteau. Lorsqu'il voit la blessure de la femme, il appelle l'ambulance et répète tout le temps qu'il regrette d'avoir blessé la femme. Le garçon est arrêté par la police et a avoué. La femme est soignée à l'hôpital, mais perd définitivement l'œil blessé.

Puis vient le jour du processus. Howard Zehr est l'avocat du garçon et fait les propositions suivantes au tribunal :

- Le garçon doit passer un temps limité en prison
- Il doit s'acquitter d'une compensation financière pour la femme
- Il doit s'acquitter d'une compensation financière pour l'état (une amende)
- Il faudrait une prise en charge psychologique du garçon et de la femme
- Le garçon devrait recevoir une formation professionnelle
- Après sa sortie de prison, le garçon doit vivre dans une structure de soins ouverte.

Avant que le juge ne prononce son verdict, il donne la parole au garçon. Le garçon redit combien il est désolé pour la souffrance et la misère qu'il a infligées à la femme, et que, si possible, il souhaite donner son œil à la femme. Il demande à nouveau pardon et se rassied.

Le juge justifie son verdict avec les principes judiciaires suivants :

- Il y a un besoin de punition pour faire l'expiation du mal que le garçon a fait
- Il y a un besoin de protéger la société contre les criminels
- Le jeune homme doit apprendre à agir de manière responsable
- Il existe une nécessité de réintégration après l'exécution de la peine.

Puis le verdict est prononcé : 85 ans d'emprisonnement, dont 20 ans comme peine minimale incompressible. Les derniers mots du juge sont :

« J'espère que pendant les 20 années en prison, vous allez perdre vos habitudes de violence qui vous ont poussé à mal agir ».

Avec ce jugement, la victime a un seul motif de satisfaction : l'auteur disparaît pour au moins 20 ans en prison. Mais personne ne s'est soucié de la femme en tant que victime. La femme a été laissée seule avec ses questions.

Cette femme, comme d'autres victimes, se posent généralement les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui m'est arrivé exactement ?
- Pourquoi cela m'est-il arrivé à moi ?
- Pourquoi est-ce que j'ai agi de cette manière lors de l'agression ?
- Pourquoi ai-je agi comme je l'ai fait depuis le jour de l'agression ?

- Comment vais-je agir si cela se reproduit ?

Le procès n'a pas donné de réponses à ces questions et la victime continue à se débattre avec ces problèmes et questions, souvent encore pendant des années. D'après Howard Zehr, la justice aurait aussi dû se poser les questions suivantes :

- Comment le jeune délinquant a-t-il vécu la justice ?
- Il est maintenant en prison. Va-t-il apprendre ce que le juge attend de lui ?
- Va-t-il perdre ses mauvaises habitudes qui l'ont amené à son acte brutal ?
- Va-t-il apprendre des comportements non-violents en prison ?
- Apprendra-t-il à vivre de manière responsable en prison ?

En prison, on n'est responsable de rien et on n'apprend donc pas à prendre les bonnes décisions. Le jeune homme n'apprendra rien sur ses faux raisonnements qui l'ont conduit à son acte d'agression. La prison est un lieu inapproprié pour apprendre les interactions non violentes. La compassion du garçon pour la femme disparaîtra en prison et il développera surtout l'apitoiement sur soi.

Au cours du procès, on a mentionné à plusieurs reprises ses antécédents familiaux difficiles pour obtenir des circonstances atténuantes. Cela a contribué à lui donner une mauvaise image de lui-même.

Un seul objectif du juge a été atteint : la société sera protégée du garçon pendant 20 ans et dépensera au minimum 33 000 € par an pour cette protection. Les autres objectifs mentionnés par le juge sont des illusions impossibles à atteindre.

Si le délinquant se sent toujours un peu coupable, comment va-t-il se débarrasser de sa culpabilité ? Le délinquant poursuivra probablement des pensées tordues pour se soulager de toute culpabilité. Dans le pire des cas, l'étiquette qui lui a été donnée par le tribunal devient sa nouvelle identité, du genre : « *Je suis une personne brutale, je suis comme ça et je ne peux pas m'en empêcher* ». Avec le temps, le garçon oubliera sa victime et se sentira lui-même comme une victime d'une société injuste.

Si même l'infracteur se sent victime, la société n'aura alors plus que des victimes. Il n'est pas étonnant que le pays avec le plus grand taux d'incarcération⁸ soit aussi le pays avec la compétition la plus visible entre victimes. Chacun voit son propre groupe comme plus victime que les autres. Ainsi, dans les universités on est victime de microagressions et les statues en pierre d'hommes célèbres arrêtent être des témoins de l'histoire et deviennent des bourreaux dont on se sent personnellement victime. Cette forme de justice pénale basée sur la vengeance institutionnelle pose un réel problème à la fraternité et au vivre ensemble.

Puisque les quartiers 2000 watts peuvent choisir les locataires pour créer la mixité sociale et culturelle correspondant à celle de leur ville, ils sont aussi un moyen pour déconstruire cette course à la victimisation puisque tous sont appelés à travailler ensemble pour atteindre un but commun. Une justice qui met l'accent sur la

⁸ Les Etats Unis ont plus de 2 millions de détenus, soit 670 pour 100 000 habitants. C'est 6 fois plus que la France et 12 fois plus que la Suède.

réconciliation est plus apte à amorcer ses conflits qu'une justice ressentie comme de la vengeance.

2.2 Différences entre le droit pénal moderne et le droit restaurative

Droit pénal moderne	Droit restaurative
Le but ultime est la punition du coupable	La punition est vue dans le contexte de la réparation et de la réconciliation
On considère comme mauvaise conduite le non-respect des règles ou des lois.	On considère comme mauvaise conduite quand les relations sont perturbées.
Du point de vue formel, l'État représente la société et est formellement victime d'infractions.	Du point de vue formel, les personnes et leurs relations sont victimes d'infractions.
Le regard de la justice est avant tout dirigé vers le passé.	La vue est largement tournée vers l'avenir.
Les besoins des participants (État, victimes, délinquant, communauté) sont secondaires.	Les besoins des participants (État, victimes, délinquant, communauté) constituent l'essentiel.
Seul l'État est actif, le délinquant est passif.	Tous les participants sont actifs, le délinquant est impliqué dans la solution.
Le procès mène à l'aliénation des participants entre eux.	Le procès a pour objectif la réconciliation des participants.
Le droit pénal crée une barrière entre la victime et le délinquant.	La loi biblique veut réconcilier les victimes et les délinquants.
On considère la justice équilibrée si la souffrance de la victime est compensée par celle de son agresseur.	On considère la justice équilibrée si le mal a été entièrement réparé.

La Justice Restaurative ne donne pas toujours de bons résultats, il y a des conditions pour qu'elle donne des résultats satisfaisants. Un médiateur doit visiter les victimes et les délinquants séparément, il leur explique le processus et les conditions de la Justice Restaurative. Cela donne aux victimes une première occasion d'exprimer leurs sentiments et leurs besoins.

Dans plus de 50% des cas, les victimes et les délinquants sont prêts à engager le processus de la Justice Restaurative. Dans presque tous les cas où une première réunion a eu lieu, un accord est ensuite négocié avec succès lors d'une deuxième réunion. Le médiateur s'assurera que l'accord est respecté. Souvent, il y a une réunion de bilan à la fin.

Les conditions suivantes doivent être réunies pour faire fonctionner la Justice Restaurative :

- Le délinquant doit au moins partiellement plaider coupable
- Le délinquant et la victime ne doivent pas être atteints de maladie mentale
- Le délinquant et la victime doivent accepter un médiateur
- Le délinquant et la victime doivent être prêts à signer un accord négocié et à se conformer à l'accord.
- Les délinquants doivent être prêts à travailler pour la victime ou à réparer les torts causés.

Les victimes préfèrent souvent que les délinquants fassent des travaux d'intérêt général plutôt que de travailler pour elles en tant que victimes. En cas de blessures corporelles, la Justice Restaurative propose encore d'autres méthodes, que nous verrons plus bas.

2.3 But de la Justice Restaurative: la libération

La Justice Restaurative a pour objectif de réparer ce qui a été détruit par l'infraction ou le crime. Après avoir passé par toutes les autres étapes, le but ultime est de libérer la victime par le pardon. L'auteur de l'infraction devrait être capable de demander pardon à la victime de sorte qu'elle est capable de pardonner.

Avant de préparer sa réforme de la justice, Madame Tobira a visité le Canada pour étudier cette autre approche de la justice. Bien qu'on trouve des éléments de la Justice Restaurative dans sa réforme, en particulier par la création de l'article 10-1 du code pénal,⁹ il me semble que sa réforme a été tronquée par sa propre majorité à cause d'une mauvaise compréhension de cet aspect de la réconciliation par le pardon.¹⁰

Bien comprendre le sujet du pardon nécessite quelques explications. David Worth, l'un des fondateurs de la justice réparatrice, écrit en 1974 :

« Le pardon devrait vraiment être un don de Dieu, pas un fardeau imposé par certaines personnes à d'autres ».

Lorsque David Worth parle « d'imposer un fardeau à d'autres personnes », il pense aux mauvaises réactions de l'entourage de cette personne. La victime d'une grande

⁹ « A l'occasion de toute procédure pénale et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine, la victime et l'auteur d'une infraction, sous réserve que les faits aient été reconnus, peuvent se voir proposer une mesure de justice restaurative.

Constitue une mesure de justice restaurative toute mesure permettant à une victime ainsi qu'à l'auteur d'une infraction de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l'infraction, et notamment à la réparation des préjudices de toute nature résultant de sa commission. Cette mesure ne peut intervenir qu'après que la victime et l'auteur de l'infraction ont reçu une information complète à son sujet et ont consenti expressément à y participer. Elle est mise en œuvre par un tiers indépendant formé à cet effet, sous le contrôle de l'autorité judiciaire ou, à la demande de celle-ci, de l'administration pénitentiaire. Elle est confidentielle, sauf accord contraire des parties et excepté les cas où un intérêt supérieur lié à la nécessité de prévenir ou de réprimer des infractions justifie que des informations relatives au déroulement de la mesure soient portées à la connaissance du procureur de la République »

¹⁰ www.justicerestaurative.org/un-peu-dhistoire/

injustice ou d'un crime en parle souvent, elle a besoin d'en parler. Mais au lieu d'écouter la victime, quelqu'un de son entourage pourrait lui dire : « *Vous devez enfin pardonner à votre agresseur* ». Ce genre de réponse est fréquent, particulièrement dans les milieux religieux légalistes, spécialiste pour imposer des fardeaux.

Sans une bonne compréhension du pardon, la victime ne ressentira pas de libération de ce qu'elle a subi. Voici ce que le pardon ne signifie pas :

- Le pardon ne signifie pas « oublier tout ce qui s'est passé ». Par exemple, on ne doit pas attendre qu'une mère oublie que son enfant a été tué par un conducteur ivre.
- Pardonner ne signifie pas nier la gravité d'une infraction ou d'un crime, ni les minimiser.
- Pardonner ne signifie pas rechercher des circonstances atténuantes.
- Le pardon a besoin du temps. Pousser la victime à pardonner trop vite est contre-productif. La victime finira elle-même par avoir envie d'être libérée du poids de ce qu'elle a subi.

La libération de la victime par le pardon est possible à certaines conditions :

- Tant que la victime pense constamment à l'auteur du délit et cherche peut-être à se venger, elle reste toujours sous le pouvoir de l'auteur. L'auteur ne pense peut-être plus à la victime depuis longtemps, mais la victime est toujours focalisée sur l'auteur. La victime devrait donc souhaiter être libérée de ses pensées qui l'oppressent.
- Le pardon permet à la victime de recouvrer son autorité sur sa propre vie. Grâce au pardon, la victime n'est plus sous l'autorité psychologique du délinquant. L'auteur peut être en prison, mais tant que la victime pense à lui le soir et le lendemain matin au réveil, le délinquant a toujours autorité sur la victime.
- Le pardon permet de quitter le statut de « victime » et d'atteindre le statut de « survivant », ce qui permet de vivre normalement après une expérience difficile.
- Le pardon permet à l'infraction subie de faire partie de la biographie de la vie, du passé, un passé auquel on ne pense plus tout le temps.
- Par conséquent, le pardon n'est pas un devoir pour la victime, mais le pardon est la libération de la victime. Pour les Chrétiens, cette libération est facilitée par l'amour et le pardon offert par Dieu. La plupart des victimes souhaitent être complètement libérées de ce qu'elles ont subi et sont généralement ouvertes à ce message.

Le message des évangiles contient ce double aspect de la liberté : Être libéré du mal qu'on a fait subir à autrui en demandant pardon à la victime et au Créateur, et être libéré du mal qu'on a subi parce qu'on pardonne à ceux qui nous ont offensés.

Être libéré d'une injustice subie par le pardon est plus facilité si ...

- si le responsable de l'infraction demande pardon à la victime
- si les dommages subis par la victime peuvent être réparés autant que possible

- lorsque les proches de la victime écoutent la victime avec compassion et sans restriction.

A un bon nombre de personnes, le pardon proposé par la Justice Restaurative paraît trop simpliste. Mais est-ce que le pardon est vraiment trop facile ? Il me semble que non, reconnaître ses fautes et demander pardon n'est pas facile. L'un des deux jeunes émeutiers de l'histoire citée plus haut aurait préféré aller en prison plutôt que de rendre visite à ses 22 victimes, mais le juge l'a obligé à visiter ses victimes.

En conclusion, on peut dire que de nombreuses études sur la Justice Restaurative ont montré que la satisfaction des auteurs de délits et des victimes est bien supérieure à celle du droit pénal traditionnel.

Entre 80 % et 90 % des participants aux méthodes de la Justice Restaurative sont satisfaits du résultat et disent avoir « expérimenté la justice », contre 50 % pour la justice pénale traditionnelle. Le taux de récidive des délinquants est entre 14 % et 30 % inférieurs par rapport au droit pénal habituel et le taux d'incarcération sensiblement plus faible¹¹. Finalement, à travers son objectif de la réconciliation, la Justice Restaurative n'alimente plus le cercle vicieux de la victimisation.

L'actuel ministre de la Justice, quand il était avocat, critiquait une justice qui *conforte les victimes dans un statut dont elles ne peuvent plus s'extraire*.¹² Le système pénal actuel encourage les infracteurs à se sentir victime de la société et n'aide pas les vraies victimes de se libérer de leurs souffrances. Par contre, la Justice Restaurative permet aux victimes de guérir plus facilement et sortir de leur statut de victime, et permet à l'infracteur de ne pas se voir comme une victime de la société.

Il y a 45 ans, les églises à l'origine du mouvement de la Justice Restaurative jouaient un rôle prophétique dans la société canadienne. Entre-temps, elles se sont retirées du fonctionnement de la justice, car elles ne souhaitent pas se substituer à l'état. Ces églises sont contentes que l'état canadien ait pris le relais et que les églises retrouvent, si nécessaire, leur rôle prophétique, le seul rôle qui leur convient depuis 5 siècles.

Cette autre approche de la Justice Restaurative peut être une contribution à davantage de fraternité dans la société française. Depuis plus de vingt ans, Robert Cario enseigne la Justice Restaurative dans plusieurs universités françaises et à travers son institut. Un nombre suffisant de magistrats français ont reçu ses enseignements et pourront commencer à la mettre en pratique. Lors de mes conférences sur le sujet, bien que contraire à leur histoire théologique traditionnelle, les catholiques pratiquants répondaient positivement à cette approche de la justice, sans exception. Si obstacles il y a en France, elles viennent plutôt des politiciens prisonniers de leur idéologie.

¹¹ La réduction de la récidive de 14% vient d'une étude britannique où la Justice Restaurative intervient seulement après la fin du procès pénal.

¹² La Tribune, Interview de l'avocat le 25 juin 2015

Un des buts des quartiers 2000 watts est de retrouver davantage de lien humain, davantage de relations de confiance et de fraternité, indispensable quand l'énergie disponible deviendra plus rare.

Les meilleures structures n'empêchent pas les conflits entre humains et peut-être même des envies de vengeance, suivie par la création de clans hostiles. Les méthodes de réconciliation et de réparation de la Justice Restaurative permettent d'éviter cette évolution destructrice de la fraternité du quartier. Elle est d'autant plus importante que les citoyens sont influencés par une culture de l'honneur et de la vengeance. Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du Sud, a montré comment empêcher une société de se détruire dans une guerre civile. A travers la « commission de la vérité et la réconciliation », Mandela a encouragé une culture de la vérité et de la réconciliation.

2.4 Cercles de soutien et responsabilité des délinquants sexuels

Pour un certain type de criminels, le taux de récidive est particulièrement élevé et le droit pénal traditionnel particulièrement dépassé. Pour les délinquants sexuels, le taux de récidive est supérieur à 80%. **La justice traditionnelle n'a guère d'autres solutions que d'enfermer ces délinquants pendant 25 ans, en dépensant environ 750 000 € pour une incarcération à vie.**

Deux cas de délinquants sont au début des « cercles de soutien et responsabilité » pour la réinsertion des délinquants sexuels.

En octobre 1994, Wray Budreo, un délinquant sexuel à récidives multiples, a été libéré après 20 ans de prison. La police et les agents de probation s'attendaient à une rechute dans un délai maximum de 3 mois. Par conséquent, l'État du Canada avait réservé un budget de 325 000 \$ pour superviser la libération de Wray Budreo.

Wray Budreo était proche de la libération. Il n'avait ni amis ni famille en dehors de la prison. Lorsqu'un journal a annoncé que Wray Budreo voulait s'installer dans leur petite ville, il a provoqué un tumulte. Des manifestations ont eu lieu devant la prison avec un risque de lynchage.

Les chefs de prison et les agents de probation étaient embarrassés et, par désespoir de cause, le chef de la prison a appelé un pasteur mennonite pour obtenir de l'aide. Malgré des doutes considérables, le pasteur accepta et amena Wray Budreo avec sa voiture depuis la prison à son église. Les manifestants sont alors venus devant l'église et ont commencé à jeter des pierres sur le bâtiment.

Le pasteur avait trouvé dans sa congrégation 4 hommes disposés à accompagner Wray tout le temps. Le pasteur a aussi invité les manifestants les plus bruyants au dialogue et leur a expliqué que Wray ne serait jamais laissé seul. Wray a vécu dans l'église pendant les premiers mois jusqu'à ce que l'église ait trouvé un petit appartement pour lui. Au cours des premières semaines et lors de chaque sortie, Wray

et ses accompagnateurs étaient en plus suivis par des agents de police lourdement armés.

Après quelques mois, Wray a également trouvé du travail. Au fil du temps, Wray n'avait comme compagnon qu'un des quatre accompagnateurs. Wray a déclaré s'être fait des amis pour la première fois de sa vie.

Après sa libération, Wray a vécu 14 ans. Il est décédé en 2008 sans récidiver. Après un certain temps, Wray n'avait plus besoin d'accompagnateur, mais seulement une visite régulière à son appartement.

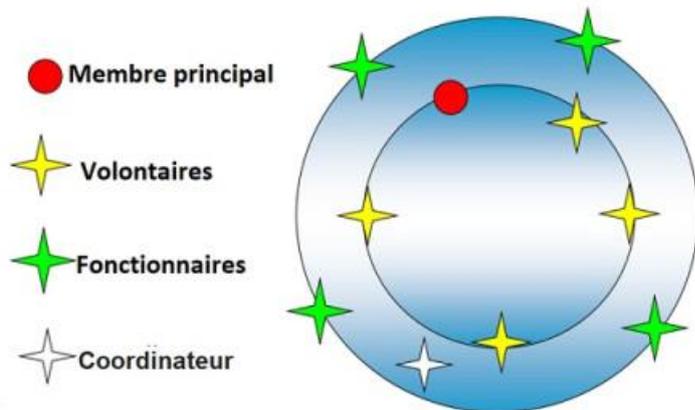
Quelques semaines après la libération de Wray, un autre délinquant sexuel, Charlie Taylor, était sur le point d'être libéré. Charlie Taylor était un délinquant sexuel pédophile multirécidiviste. Comme dans le cas précédent, il y avait des manifestants devant la prison, qui montraient des affiches dans toute la ville sur lesquelles on pouvait lire : « *Qui pleurerait pour un pédophile* » ? C'était une menace de lynchage.

L'agent de probation de Charlie avait entendu parler de l'affaire avec le pasteur mennonite et avait également appelé un pasteur dans sa ville. Le pasteur a dû faire sortir illégalement Charlie de la prison dans le coffre de sa voiture pour le protéger des manifestants déchaînés. Ce pasteur a également utilisé la même méthode. Un groupe d'hommes a dit à Charlie que l'un d'entre eux serait avec lui en permanence et qu'ils l'aideraient à trouver une maison et un travail.

Charlie s'est vite rendu compte que si son expérience avec le cercle de soutien se déroulait bien, il pourrait aider à créer quelque chose de nouveau dans le système judiciaire canadien. Charlie a donc déclaré qu'il se sentait *responsable* de sa vie en liberté. Par la suite, ces cercles ont été appelés « cercles de soutien et de responsabilité ». Charlie a également déclaré que pour la première fois de sa vie, il avait trouvé de vrais amis en parlant de ses accompagnateurs. Charlie avait trouvé une maison et un travail en 1995 et est décédé à son domicile en 2006, sans récidiver.

Le ministère de la Justice du Canada a pris connaissance de ces deux affaires. En 1995, il a demandé le bureau de l'association des églises mennonites du Canada de créer d'autres cercles de soutien et à produire du matériel de formation. Très rapidement, d'autres églises, en particulier l'Église anglicane du Canada, ont créé de tels cercles de soutien.

Voici un extrait d'un document qui montre schématiquement un cercle de soutien :



- Le membre principal est le délinquant sorti de prison.
- Les volontaires sont les hommes qui accompagnent le délinquant au début.
- Les fonctionnaires sont des agents de probation, des psychologues et des médecins.
- Le coordinateur était dans les cas décrits le pasteur. Aujourd'hui, des agents de probation ou d'autres agents de la force publique prennent le rôle de coordinateur.

Lorsque les délinquants sexuels sont accompagnés par un « cercle de soutien » après leur sortie de prison, le taux de récidive est réduit d'un facteur 4 à 5. Les 20% qui récidivent commettent généralement des infractions beaucoup moins graves.

L'État du Canada contribue au financement de ces « cercles de soutien à la réintégration », qui encore aujourd'hui, sont parfois dirigés par les églises.

Par contre, certains États des États-Unis ont adopté des lois qui obligent les anciens délinquants sexuels à respecter une distance minimale de 500 mètres des écoles. Ainsi, ces personnes sont forcées à vivre pratiquement isolées. Mais beaucoup de délinquants sexuels sont devenus des délinquants parce qu'ils n'ont jamais eu de bonnes relations dans leur vie et parce qu'ils sont isolés. La distance de sécurité par rapport aux écoles n'a en tout cas pas réduit le taux de récidive et les États Unis sont le champion du monde de l'incarcération.

Ces exemples illustrent que la fraternité n'est pas un mot vide et désuet si même les individus les plus difficiles sont le plus souvent intégrables dans la société par des personnes qui pratiquent la fraternité. Au lieu d'être à la charge de la société pour un coût annuel de 33 000 € en prison, après leur libération, ces délinquants ont encore pu travailler pour subvenir à leurs besoins. Depuis plus de 20 ans, ces cercles de soutien donnent des résultats semblables dans de nombreux pays.

La perte de lien humain dans nos sociétés individualistes a un coût important dans beaucoup de domaines, la justice pénale n'est qu'un exemple particulièrement marquant.

Les « Cercles de soutien et responsabilité » montrent que même les humains les plus éloignés de la fraternité peuvent retrouver du lien social et ne plus être une charge financière importante pour les autres.

Un des buts des quartiers 2000 watts est de retrouver davantage de lien humain, indispensable quand l'énergie disponible deviendra plus rare.

Pour cette raison, les familles monoparentales et les vieilles personnes seules se sentent bien mieux dans ces quartiers que dans quartiers habituellement individualistes.